L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 JUIN 1857.

Imprimé et publié par
MM. E. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
E. WEISSE, N. DUFOUR,
DUVERGER, S. HARBY.

Au 19 Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

POUR LA VILLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 2 JUIN 1857.

Abonnés à la semaine.

Les numéros de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine au prix de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Vente à l'encan de ce jour.

Terrain et cottage.—A midi, rue St Philippe, entre Pontalba Un lot de meubles. Marché A.C.—A 10 heures, à leur magasin de la Vieille Levee : Marchandises sèches.

A PROPOS D'ELECTIONS.

Les élections municipales qui ont eu lieu dans la nouvelle ont donné aux partisans de la nouvelle loi électorale le résultat auquel elles devaient conduire : les candidats désignés, seuls concurrents, devaient nécessairement triompher. Le Conseil de ville est ainsi de sa couleur politique.

Les choses se sont abstenus, parce qu'ils avaient résolu de n'entrer en lice que lorsque la nouvelle loi électorale serait dans toute sa force. Ils ont fait leur devoir en votant ; ils ont fait la dernière leçon à l'autorité judiciaire.

Cette leçon suffira-t-elle ? Est-ce M. Wa... qui a pris l'initiative et qui sollicitera une injonction contre le surintendant pour l'empêcher de substituer son système ? Mais ce dernier n'a exercé l'autorité dont les tribunaux lui ont donné la loi en accomplissant les fonctions spéciales qui lui étaient dévolues ; il n'est plus probable, en aucun cas, que la question doit être portée devant la Cour Suprême juge en dernier ressort, et gouvernera bientôt et sans contrôle. On n'aura lieu qu'après les élections prochaines.

Il faut maintenant que les élections soient levées au sujet de l'inscription de la liste électorale. Le procureur général n'ignorant pas l'opposition de cette mesure causera quelque désagrément à la Nouvelle-Orléans. Il est à propos de donner satisfaction à l'opinion publique, en rendant un arrêt de la Cour de la constitutionnalité de la loi. Ainsi, nous avons des citoyens Orléans une trop haute idée de la dignité de notre pouvoir judiciaire pour accepter conséquemment que l'on ait fait la dernière leçon à l'autorité judiciaire.

Quelle sera la leçon